

Les organisations syndicales du Ministère du Travail



L'INSPECTRICE DU TRAVAIL DE TEFAL RENVOYEE EN CORRECTIONNELLE POUR AVOIR FAIT SON TRAVAIL !

Notre collègue, inspectrice du travail de Haute Savoie, vient de recevoir une citation à comparaître au tribunal correctionnel d'ANNECY le 5 juin 2015 à 14h00 en tant que **prévenue pour recel (passible de 5 ans d'emprisonnement et de 375000 euros d'amende !)** et **violation du secret professionnel (un an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende !)** à la suite d'une plainte déposée par l'entreprise TEFAL.

- Après avoir été décrédibilisée, isolée, humiliée et mise sous pression par sa direction à la demande de TEFAL, le tout sous la surveillance des services des renseignements généraux de la préfecture de Haute-Savoie...
- Après plusieurs mois d'arrêts maladie dus à la violence de la pression subie et avoir été placée dans l'impossibilité de poursuivre son contrôle de l'entreprise TEFAL...
- Après avoir subi l'acharnement de la DIRECCTE et du ministère refusant de reconnaître son accident de service et alors qu'elle lutte encore pour le faire reconnaître via le tribunal administratif...
- Après leurs menaces contre son avenir professionnel pour avoir osé révéler ce dont elle était victime en saisissant le CNIT, qui a fini, après enquête, par lui donner raison...
- Après que le CNIT a rendu un avis particulièrement cinglant le 10/07/2014 dénonçant les pressions indues exercées par Tefal sur notre collègue IT et l'absence de réaction de la hiérarchie...
- Après deux ans de souffrance et avoir eu le courage de retourner faire son travail dans l'entreprise TEFAL et constater les infractions pour lesquelles elle avait été évincée...

... Notre collègue est poursuivie aujourd'hui par le parquet d'ANNECY à la demande de TEFAL pour avoir fait son travail et dénoncé l'obstacle à ses fonctions.

Tandis que la hiérarchie n'a toujours pas condamné publiquement les agissements de l'entreprise TEFAL et continue de lui faire des cadeaux, en refusant notamment de suivre les rapports alarmants de l'inspection du travail, TEFAL veut écraser notre collègue avant que les projecteurs ne soient braqués sur ses agissements et les infractions qu'elle a commises au détriment des travailleurs.

L'entreprise tente de se faire passer pour une victime avant d'être jugée pour avoir voulu évincer l'inspection du travail de l'entreprise et continuer de violer en toute impunité les droits des travailleurs et le code du travail.

Ce procès est éminemment politique ! C'est l'éternel bras de fer entre David et Goliath, entre ceux qui font respecter le droit du travail et ceux qui le violent. C'est également le procès de notre métier, de l'inspection du travail, démantelée depuis des années et qui doit faire face aux attaques incessantes du MEDEF et du patronat à travers la mise en cause de ses agents (Indre, Marteau...).

Les organisations syndicales soutiennent notre collègue inspectrice du travail, dénoncent ces attaques et appellent tous les agents du ministère à se mobiliser, à se mettre en grève, à se rassembler le 5 Juin 2015 à 13h00 devant le tribunal correctionnel d'Annecy pour protester contre cette énième tentative de détruire notre collègue et d'humilier nos services.

Elles appellent également tous les agents qui ne pourraient pas se déplacer à se mobiliser localement et à organiser des manifestations de soutien sous toutes les formes possibles.

Mobilisons-nous dès à présent par la signature de pétitions, envoi de lettres de soutien, mails

Nous demandons au RUT, DIRECCTE, DGT et au Ministre du Travail de condamner publiquement et fermement cette attaque contre notre collègue et nos missions et de lui procurer les moyens d'assurer sa défense (protection fonctionnelle).

Soyons solidaires et unis pour défendre notre collègue et une inspection du travail au service des salariés.

Le 22 mai 2015